

Déclaration préalable de mobilité internationale (DPMI)

À renvoyer à sri@univ-tln.fr

Cette demande préalable sert à enregistrer les souhaits de mobilité et flux possibles. La DPMI est obligatoire pour tout départ à l'étranger. En parallèle, le dossier administratif doit être réalisé auprès de la composante, du laboratoire, du SRI et des partenaires.

Tout changement dans les destinations / la durée devra faire l'objet d'une déclaration supplémentaire.

NOM : N° Etudiant (le cas échéant) :

Prénom : Email :

Date de naissance : Numéro de téléphone :

Étudiant(e)/Doctorant(e) Formation actuelle (Composante, diplôme et niveau ou ED) : Choix de destination (Pays + Nom de l'Université/Entreprise/Organisation/Laboratoire) 3 vœux possibles en programme d'études, uniquement pour les étudiants non doctorants 1 ^{er} vœu : 2 ^{ème} vœu : 3 ^{ème} vœu : Durée : Dates de début et de fin prévues :

Étudiant(e)/doctorant(e)	Responsable pédagogique / Enseignant référent / Directeur de composante / Directeur de thèse
NOM / Prénom : Date : Signature :	NOM / Prénom : A pris connaissance Date : Signature :